

À publier immédiatement

## **BILAN ANNUEL DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE Au-delà d'un signalement : protéger les enfants collectivement**

**Québec, le 19 juin 2025** – À l'occasion de leur 22<sup>e</sup> bilan annuel, les directrices et directeurs de la protection de la jeunesse du Québec ont choisi de parler d'une seule et même voix d'une préoccupation nationale : la protection collective des enfants, au-delà des signalements.

Comme le rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse l'a réitéré, la protection des enfants est une responsabilité collective. C'est avec l'engagement de chacun qu'il est possible d'assurer aux enfants les conditions nécessaires pour un développement optimal.

Les parents, premiers responsables de leurs enfants, ont besoin d'être soutenus par leur entourage (famille élargie, voisins et amis) et leur communauté (école, milieu de garde et organismes communautaires). En cas de défis particuliers, différents services sociaux plus spécifiques peuvent venir appuyer le réseau naturel des familles. Lorsque l'engagement et l'implication de tous ces acteurs ne suffit plus à assurer le développement et la sécurité d'un enfant, le DPJ doit intervenir en complément aux soutiens déjà en place.

Depuis les 25 dernières années, le nombre de signalements est en forte hausse, une démonstration révélatrice que toute la société québécoise se préoccupe du bien-être des enfants. Néanmoins, la proportion de signalements retenus tend à diminuer. Cela nous indique que de nombreux enfants et familles peuvent vivre de grandes difficultés et avoir de multiples besoins, sans que l'intervention du DPJ soit requise.

Au-delà d'un signalement, les enfants ont besoin que tous les adultes qui croisent leur chemin soient attentifs et prêts à agir pour eux. Ensemble, nous devons transformer nos inquiétudes et nos limites respectives en actions collectives. Lorsqu'il est question du bien-être des enfants et de leurs familles, nous dépendons tous les uns des autres.

### **Statistiques régionales 2024-2025**

Au Bas-Saint-Laurent, 3136 signalements ont été traités dans la dernière année, ce qui représente une augmentation de 8%. Les signalements retenus pour évaluation représentent un peu moins d'un enfant sur trois. Les trois principaux motifs de signalements au Bas-Saint-Laurent sont la négligence ou le risque sérieux de négligence, les abus physiques et le risque sérieux d'abus physiques et l'exposition à la violence conjugale. Le groupe d'âge qui est le plus signalé demeure celui des enfants âgés de 6 à 12 ans.

Cette année, on enregistre une augmentation des signalements provenant du milieu scolaire. Tout comme les années antérieures, nous constatons au Bas-Saint-Laurent qu'une proportion significative des signalements provient du milieu familial et de la communauté.

### **Statistiques provinciales 2024-2025**

141 622 signalements ont été traités au Québec. Il s'agit d'une hausse de 5% des signalements par rapport à l'an dernier. Moins du tiers de ces signalements ont été retenus pour une évaluation approfondie par les DPJ.

### **À propos du CISSS du Bas-Saint-Laurent**

*Le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent est un établissement qui a pour mission de maintenir, améliorer et restaurer la santé et le bien-être de la population bas-laurentienne en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Bas-Saint-Laurent. Les valeurs de l'établissement sont la collaboration, l'humanisation, l'engagement et la responsabilisation.*

Source : Gilles Turmel  
Conseiller aux relations médias  
CISSS du Bas-Saint-Laurent  
418 318-4751  
[www.cisss-bsl.gouv.qc.ca](http://www.cisss-bsl.gouv.qc.ca)